

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'alimentation, de
l'agriculture et de la pêche

ARRÊTÉ

portant nomination au conseil d'administration provisoire de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (Oniris).

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code rural ;

Vu le décret n° 2009-1642 du 24 décembre 2009 portant création de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (Oniris), notamment l'article-26.

ARRÊTE

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'administration provisoire de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (Oniris) :

1° Au titre des membres de droit :

- M. Jean DAUBIGNY, préfet de la région Pays de la Loire ou son représentant ;
- M. Yves LECOINTE, président de l'Université de Nantes ou son représentant ;
- Mme Pascale BRIAND, directrice générale de l'alimentation au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ou son représentant ;
- Mme Marion ZALAY, directrice générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ou son représentant ;
- M. Jean-François THIBAUT, président du centre de Nantes de l'Institut national de la recherche agronomique ou son représentant ;
- M. Marc BONNEVILLE, directeur de l'UMR 892 de l'Institut national de la santé et de la recherche ou son représentant ;

- M. Auguste SENGHOR, représentant du Conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires ou son représentant ;

2° Au titre des représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements :

- M. Jacques AUXIETTE, président du conseil régional des Pays de la Loire ou son représentant ;
- M. Jean-Marc AYRAULT, président de la communauté urbaine de Nantes Métropole ou son représentant ;

3° Au titre des personnalités représentatives des professions et des activités éducatives, économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement :

- M. Gilles RAMBAULT, directeur de la société coopérative agricole Terrena ;
- M. Jean-Yves FOUCHE, président directeur général de la société Biofournil ;
- Mme Magali BALLATORE, chef de projet-développement commercial de la société ELVIR ;
- M. Rémi GELLE, président du syndicat nationale des vétérinaires d'exercice libéral ;
- M. Cyril BERG, président de l'association des anciens élèves de l'Ecole nationale vétérinaire de Nantes ;
- M. Jean-Michel ROGEZ, doyen de la Faculté de médecine de Nantes ;
- M. Luçay HAN CHING, directeur du centre nantais de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ;

4° Au titre des représentants des personnels :

Représentants des professeurs et personnels assimilés :

- M. Henri SEEGERS (titulaire) et Mme Arlette LAVAL (suppléante) ;
- Mme Brigitte SILIART (titulaire) et M. Patrick NGUYEN (suppléant) ;
- M. Lionel BOILLEREAUX (titulaire) et M. Alain LEBAIL (suppléant) ;
- M. Xavier DOUSSET (titulaire) et Mme Evelyne VIGNEAU (suppléante) ;

Représentants des maîtres de conférences et assimilés et des autres enseignants :

- Mme Catherine BELLOC (titulaire) et M. Raphaël GUATTEO (suppléant) ;
- Mme Béatrice LIJOUR (titulaire) et Mme Lucile MARTIN (suppléante) ;
- M. Jean-Yves MONTEAU (titulaire) et Mme Joëlle GRUA (suppléante) ;
- M. Pascal BARILLOT (titulaire) et M. Christophe CARON (suppléant) ;

Représentants des personnels administratifs, ingénieurs, techniques, ouvriers et de service :

- M. François LAVIGNE (titulaire) et M. Frédéric POULAIN (suppléant) ;
- M. Dominique JEGOU (titulaire) et M. Didier ROY (suppléant) ;
- Mme Muriel HUCHET (titulaire) et Mme Delphine QUEVEAU (suppléante) ;
- Mme Brigitte GUICHARD (titulaire) et M. Luc GUIHARD (suppléant) ; ;

5° Au titre des représentants des étudiants :

- Mme Elodie WEILL (titulaire) et M. Gaël CLERC (suppléant) ;
- M. Alain JAFRATE (titulaire) et M. Rodolphe MADER (suppléant) ;
- Mme Armelle CHAVANET (titulaire) et Mme Tara HUNT (suppléante) ;
- Mme Ambre RIBA (titulaire) et Mme Stéphanie CHAUVIN (suppléante).

Article 2

Le directeur général de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le **- 5 JAN. 2010**

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture
et de la pêche,
Pour le ministre et par délégation,
la directrice générale de l'enseignement et
de la recherche


Marion ZALAY